

Département de la Dordogne  
Arrondissement de Sarlat  
COMMUNE DE CONDAT-SUR-VEZERE

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2023 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 13 (dont 2 pouvoirs)**

Date de convocation : 28 Mars 2023

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Sylvain DELAHAIES, Claude LALANDE, Pascal SALON, Jean DEMAISON, Philippe LEROY, Eddy NOUAILHANE, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE et Isabelle SEGUY

Absents :

Madame Marie SCHNEIDER

Monsieur Ludwig GERVELAS

Monsieur Patrick GAGNEPAIN représenté par Monsieur Denis ESCALEIRA-RIBEIRO

Madame Alexandra MALLET représentée par Madame Laure LAJOINIE

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEGUY

**Ordre du jour**

- Vote du compte administratif 2022,
- Approbation du compte de gestion 2022,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,
- Vote du budget 2023,
- Approbation des nouveaux statuts de l'ATD,
- SDE 24 – Travaux d'éclairage public – Aménagement éclairage carrefour RD62/Rue des Rouchoux,
- Demande de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Régional pour l'opération de réhabilitation du site de la Commanderie,
- Achat parcelles vélo route voie verte,
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'opération d'aménagement du carrefour Rue des Rouchoux – RD 62/Avenue de Coly,
- Abandon du droit de passage sur la parcelle C n° 156 – 11, Avenue de Montignac,
- Point travaux,
- Divers.

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal

- Adhésion à l'association Périgord Rail Plus

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/02/2023**

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 22/02/2023 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/009 : Budget Principal – délibération sur le Compte Administratif et le Compte de gestion – Exercice 2022**

Monsieur Claude LALANDE préside la séance. Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et toutes les décisions modificatives de l'année 2022, délibère sur le Compte Administratif de la commune dressé par Monsieur Stéphane ROUDIER Maire, qui a quitté la salle lors du vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	521 395,68	0,00	35 790,02	0,00	557 185,70
Opérations de l'exercice	595 053,47	743 875,79	127 894,23	13 147,08	722 947,70	757 022,87
<b>Totaux</b>	<b>595 053,47</b>	<b>1 265 271,47</b>	<b>127 894,23</b>	<b>48 937,10</b>	<b>722 947,70</b>	<b>1 314 208,57</b>
Résultats de clôture	0,00	670 218,00	78 957,13	0,00	0,00	591 260,87
Restes à réaliser			331 210,05	264 843,49	331 210,05	264 843,49
<b>Totaux cumulés</b>	<b>595 053,47</b>	<b>1 265 271,47</b>	<b>459 104,28</b>	<b>313 780,59</b>	<b>1 054 157,75</b>	<b>1 579 052,06</b>
Résultats définitifs	0,00	670 218,00	145 323,69	0,00	0,00	524 894,31

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif. Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le Compte de Gestion dressé par le comptable du Service de Gestion comptable (SGC) de Sarlat, sans observation ni réserve.

**Délibération n° 2023/010 : Budget Principal – délibération sur l'affectation du résultat – Exercice 2022**

Le Compte Administratif voté, Monsieur le Maire préside la séance. Le Conseil, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, Considérant les éléments suivants

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	521 395,68
Résultat d'investissement antérieur reporté	35 790,02

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022**

Résultat de l'exercice	-114 747,15
Résultat antérieur	35 790,02
Solde d'exécution cumulé (001)	-78 957,13

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	331 210,05
Recettes	264 843,49
Solde des restes à réaliser	-66 366,56

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-78 957,13
Rappel du solde des restes à réaliser	-66 366,56
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>145 323,69</i>

### Résultat de fonctionnement à affecter

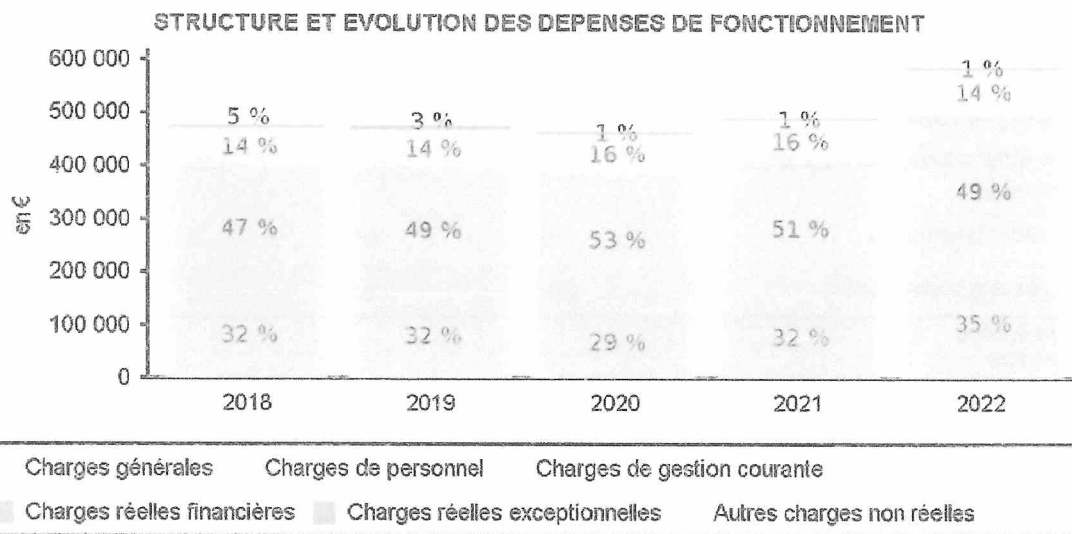
Résultat de l'exercice	148 822,32
Résultat antérieur	521 395,68
Total à affecter	670 218,00

### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	145 323,69
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
<b>TOTAL du 1068</b>	<b>145 323,69</b>
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	524 894,31

### Valorisation financière

Monsieur le Maire présente au conseil le document de valorisation financière et fiscale de la commune établi par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.



### REPERES

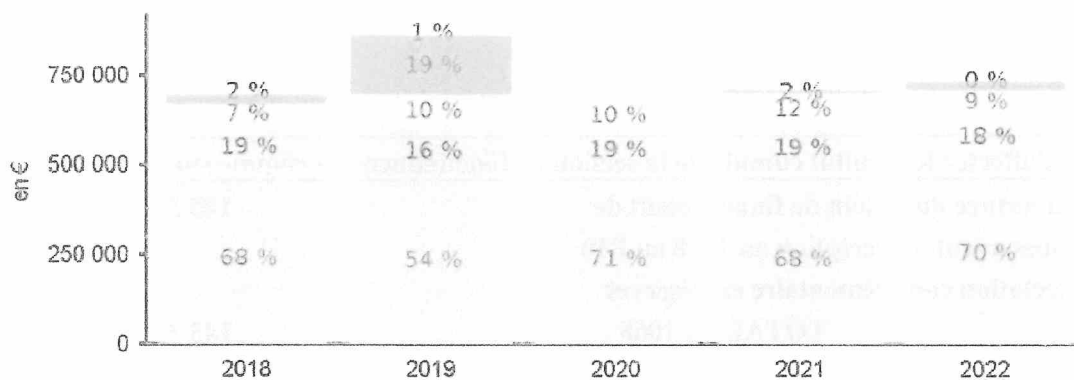
En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	231	221	229	228
Charges de personnel	324	331	321	297
Charges de gestion courante	93	108	116	117
Charges réelles financières	6	10	11	12
Charges réelles exceptionnelles	1	2	3	4

Strate de référence :

Population : 896

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Ressources Fiscales	Dotations et participations	Ventes et autres produits courants non financiers
Produits réels financiers	Produits réels exceptionnels	Autres produits non réels

## REPERES

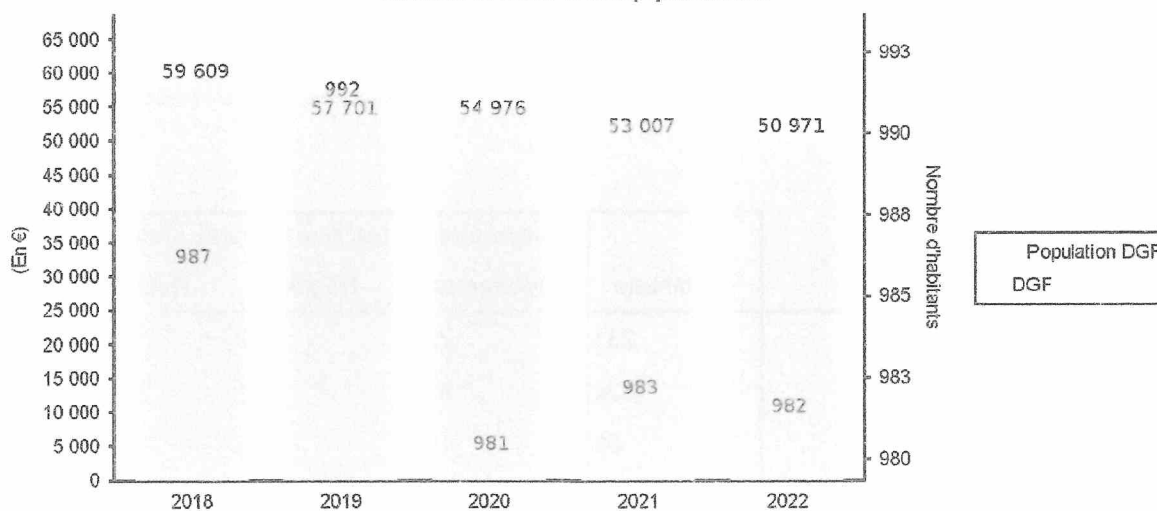
En €/hab	2022			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	572	447	476	475
Dotations et participations	151	262	240	227
Ventes et autres produits courants non financiers	70	120	119	120
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	28	28	10	9

Strate de référence :

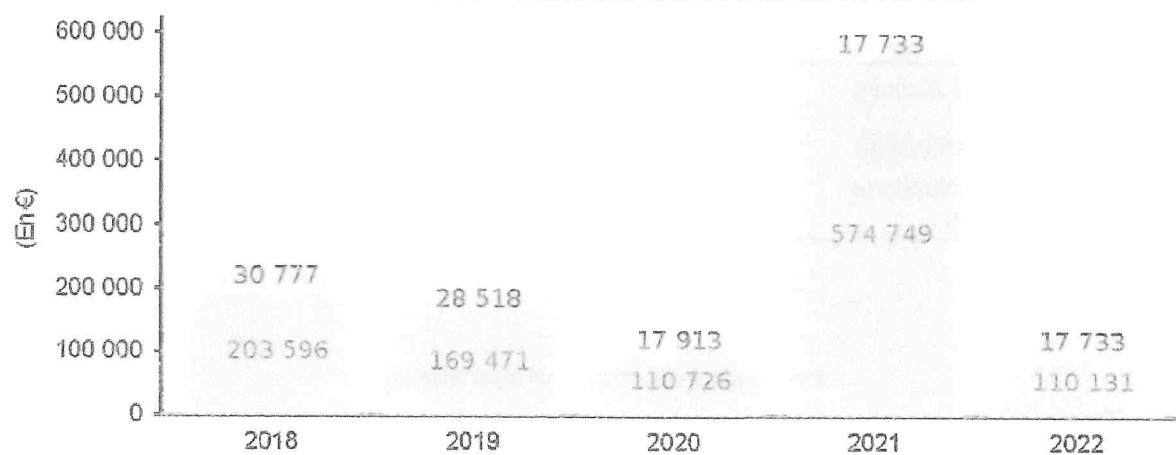
Population : 896

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

## Évolution de la DGF et de la population DGF



### EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

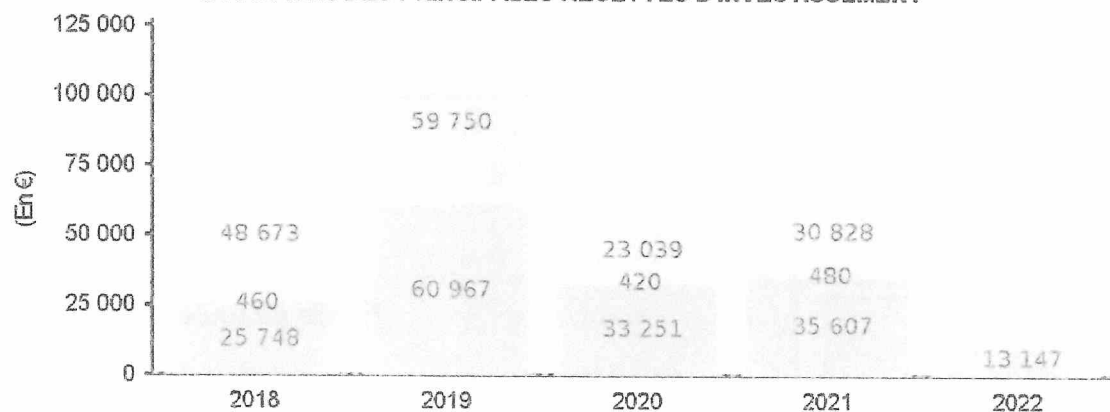


Dépenses directes d'équipement	Remboursement lié aux emprunts et autres dettes
--------------------------------	---

### REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	123	298	306	326
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	20	66	66	71

### EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

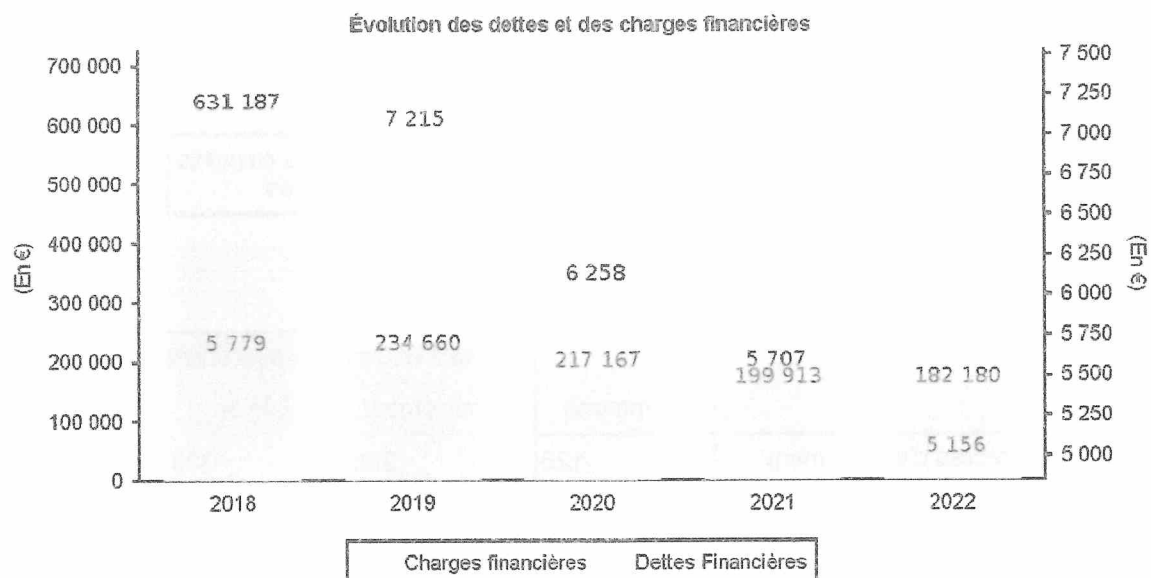


Dotations et fonds globalisés	Recettes liées aux emprunts
Subventions et participations d'équipement reçues	

# REPERES

2022

En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	15	43	50	56
Recettes liées aux emprunts	0	90	66	80
Subventions et participations d'équipement reçues	0	74	84	96



## BILAN EN 2022

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 10 258 066	Ressources propres 10 667 147
Actif circulant 4 667	Dettes financières 182 180
Trésorerie 594 700	Fonds de roulement net global 591 261
	Passif circulant 8 106
	BFR -3 439

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} =$$

594 700

**Délibération n° 2023/011 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable pour 2023, pour chacune des taxes directes locales, décide de voter les taux portés au paragraphe I de l'état n° 1259 soit :

- Taxe Foncière Bâties (TFB) : 40,21
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 71,27
- Taxe d'Habitations (TH) : 13,50

**Délibération n° 2023/012 : Approbation du budget primitif 2023 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 1 206 905,03 €
- Recettes : 1 206 905,03 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses 1 369 975,18 €
- Recettes 1 369 975,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 de la commune.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 206 905,03	682 010,72
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 524 894,31
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>1 206 905,03</b>	<b>1 206 905,03</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	959 808,00	1 105 131,69
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	331 210,05	264 843,49
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 78 957,13	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>1 369 975,18</b>	<b>1 369 975,18</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 576 880,21</b>	<b>2 576 880,21</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	269 431,00	0,00	308 957,00	308 957,00	308 957,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	345 596,37	0,00	342 733,00	342 733,00	342 733,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	91 009,60	0,00	89 693,70	89 693,70	89 693,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>715 036,97</b>	<b>0,00</b>	<b>750 383,70</b>	<b>750 383,70</b>	<b>750 383,70</b>
66	Charges financières	5 157,00	0,00	4 606,00	4 606,00	4 606,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	8 350,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>729 543,97</b>	<b>0,00</b>	<b>764 989,70</b>	<b>764 989,70</b>	<b>764 989,70</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	412 247,49		420 737,15	420 737,15	420 737,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		21 178,18	21 178,18	21 178,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>412 247,49</b>		<b>441 915,33</b>	<b>441 915,33</b>	<b>441 915,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 141 791,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 206 905,03</b>	<b>1 206 905,03</b>	<b>1 206 905,03</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 206 905,03</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	29 570,33	0,00	34 777,12	34 777,12	34 777,12
73	Impôts et taxes	440 606,00	0,00	492 588,60	492 588,60	492 588,60
74	Dotations et participations	129 957,00	0,00	131 196,00	131 196,00	131 196,00
75	Autres produits de gestion courante	16 562,03	0,00	18 582,00	18 582,00	18 582,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>617 505,36</b>	<b>0,00</b>	<b>677 143,72</b>	<b>677 143,72</b>	<b>677 143,72</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 890,42	0,00	4 867,00	4 867,00	4 867,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>620 395,78</b>	<b>0,00</b>	<b>682 010,72</b>	<b>682 010,72</b>	<b>682 010,72</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>620 395,78</b>	<b>0,00</b>	<b>682 010,72</b>	<b>682 010,72</b>	<b>682 010,72</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>524 894,31</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 206 905,03</b>
--	---------------------



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	21 178,18	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
21	Immobilisations corporelles	127 986,82	5 160,35	68 050,00	68 050,00	73 210,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 039 420,00</b>	<b>326 049,70</b>	<b>820 444,00</b>	<b>820 444,00</b>	<b>1 146 493,70</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 186 585,00</b>	<b>331 210,05</b>	<b>826 494,00</b>	<b>826 494,00</b>	<b>1 257 704,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 314,00	0,00	19 314,00	19 314,00	19 314,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 970,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 314,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 314,00</b>	<b>33 314,00</b>	<b>33 314,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 221 899,00</b>	<b>331 210,05</b>	<b>859 808,00</b>	<b>859 808,00</b>	<b>1 291 018,05</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 221 899,00</b>	<b>331 210,05</b>	<b>859 808,00</b>	<b>859 808,00</b>	<b>1 291 018,05</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>78 957,13</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 369 975,18</b>
---	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	264 843,49	264 843,49	91 666,98	91 666,98	356 510,47
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	498 500,00	0,00	399 683,00	399 683,00	399 683,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>763 343,49</b>	<b>264 843,49</b>	<b>491 349,98</b>	<b>491 349,98</b>	<b>756 193,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 518,00	0,00	26 542,69	26 542,69	26 542,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	145 323,69	145 323,69	145 323,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>10 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>171 866,38</b>	<b>171 866,38</b>	<b>171 866,38</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>773 861,49</b>	<b>264 843,49</b>	<b>663 216,36</b>	<b>663 216,36</b>	<b>928 059,85</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	412 247,49	0,00	420 737,15	420 737,15	420 737,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	21 178,18	21 178,18	21 178,18
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>412 247,49</b>	<b>0,00</b>	<b>441 915,33</b>	<b>441 915,33</b>	<b>441 915,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 369 975,18</b>
---	---------------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>1 186 108,98</b>	<b>264 843,49</b>	<b>1 105 131,69</b>	<b>1 105 131,69</b>	<b>1 369 975,18</b>

**Délibération n° 2023/013 : Travaux de renaturation et désimperméabilisation des espaces dans le cadre de l'opération de sécurisation du carrefour CD 62/Rue des Rouchoux**  
**Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau-Adour-Garonne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, pour la réalisation des travaux de renaturation et désimperméabilisation des espaces, réalisés dans le cadre de l'opération de sécurisation du carrefour de la rue des Rouchoux et de l'Avenue de Coly (CD 62), il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau-Adour-Garonne.

Le coût prévisionnel du programme de sécurisation du carrefour de la Rue des Rouchoux et de l'Avenue de Coly s'établit à 425 856,01 € HT soit 511 027,21 TTC.

Le montant des travaux de renaturation et désimperméabilisation des espaces pouvant être subventionnés par l'Agence de l'Eau est estimé à 36 225,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau-Adour-Garonne,
- Arrête le plan de financement suivant :

➤	Montant du programme HT	425 856,01
➤	soit montant TTC	511 027,21
↻	DETR	91 666,98
↻	Subvention Conseil Départemental	99 917,00
↻	Fonds Vert	21 735,00
↻	<b>Subvention Agence de l'Eau-Adour-Garonne</b>	<b>9 056,25</b>
↻	Emprunt	150 000,00
↻	Fonds propre et préfinancement de la TVA	138 651,98

**Délibération n° 2023/14 : SDE 24 - Travaux d'éclairage public - Aménagement éclairage carrefour RD62/Rue des Rouchoux**

La commune de Condat-sur-Vézère, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires dans le cadre de l'opération de sécurisation et d'aménagement du carrefour RD62/Rue des Rouchoux.

L'ensemble de l'opération est estimé à 42 262,46 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Création ou extension d'équipements » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 Décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 90,00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 31 696,85 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Délibération n° 2023/15 : Approbation des statuts dans le cadre de l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité :

- D'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :
  - ↳ Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la Direction Aménagement Territorial,
  - ↳ Assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,
  - ↳ Diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale,
- De souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que bien que la Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir prenne en charge financièrement l'adhésion de la commune aux services de l'ATD, il appartient toutefois au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation des nouveaux statuts de l'ATD 24.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- Approuve les statuts de l'Agence Technique Départementale,
- Dit que Monsieur le Maire représentera la commune au sein des organes délibérant de l'Agence Technique Départementale.

**Délibération n° 2023/16 : Abandon du droit de passage sur la parcelle cadastrée section C n° 156**

Vu la délibération n° 2021/026 du 20 Juillet 2021 portant acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 153, propriété de Madame Véronique SAMSON.

Vu le droit de passage concédé à la Commune sur la parcelle cadastrée section C n° 156, propriété de Madame Véronique SAMSON pour accéder aux parcelles cadastrées section C n° 161 – 162 – 163 acquises par la commune au lieudit La Béchade.

Considérant que l'accès aux parcelles C n° 161 – 162 – 163 peut se faire par la parcelle C n° 153, dont l'acquisition a fait l'objet de la délibération ci-dessus mentionnée,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'abandonner le droit de passage concédé à la commune sur la parcelle cadastrée section C n° 156.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'abandonner le droit de passage concédé à la commune sur la parcelle cadastrée section C n° 156, propriété de Madame Véronique SAMSON domiciliée à CONDAT-SUR-VEZERE - 11, Avenue de Montignac,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### **Délibération n° 2023/17 : Adhésion à l'association Périgord Rail Plus**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que PERIGORD RAIL PLUS est une association qui défend le chemin de fer en Dordogne. Elle assure la promotion du transport ferroviaire et la défense des Usagers.

Cette association a pour objectifs :

- de défendre et promouvoir les lignes ferroviaires en Dordogne,
- d'améliorer les conditions de transport en milieu rural,
- de rechercher la complémentarité et la modernisation des moyens de transport,
- de représenter les usagers du rail auprès de divers organismes départementaux et régionaux,
- d'améliorer la vie quotidienne des voyageurs,
- de contribuer à l'avenir du train en Périgord,
- d'être force de participations et de propositions.

Considérant l'importance que revêt le transport ferroviaire dans les communes rurales, et plus particulièrement pour notre territoire la ligne desservant Périgueux et Brive,

Considérant les objectifs de l'association Périgord Rail Plus,

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à cette association.

Monsieur le Maire précise que la cotisation annuelle pour les communes dont la strate de population est comprise entre 500 et 999 habitants s'élève à 50,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association « Périgord Rail Plus » dont le siège social est rue François Meulet – 24480 Le Buisson de Cadouin
- Dit que la commune s'acquittera d'une cotisation annuelle de 50 euros,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

#### **Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Régional**

Monsieur le Maire fait part au conseil que dans le cadre de l'opération de réhabilitation du site de la Commanderie il est possible de déposer un dossier de demande de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous a été fixé avec les services de la Drac le 10/05/2023 pour une présentation du projet. Les dossiers de demande de subventions seront donc finalisés après avis de la DRAC. Le conseil municipal sera invité à délibérer sur ces demandes lors d'une prochaine séance.

## Achat parcelles vélo route voie verte

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de vélo route voie verte. Plusieurs tracés sont à l'étude. Ce projet nécessitera l'acquisition de terrains en fonction du trajet retenu. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entrer en contact avec les propriétaires qui pourraient être concernés par ces acquisitions.

## Point des travaux - Divers

Commanderie : Monsieur le Maire fait part au conseil que les coups de vent successifs qui ont traversé la commune ont soulevé des tôles en fibrociment sur le local situé sous l'échauguette du site de la commanderie. Aussi, afin de sécuriser les lieux, il a été procédé à l'enlèvement des tôles qui présentaient un caractère de dangerosité.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'office du tourisme, souhaite valoriser le patrimoine templier et hospitalier le long de la vallée de la Vézère et propose une convention de partenariat avec les propriétaires d'un bien templier ou hospitalier. Madame Laure Lajoinie est chargée de suivre ce dossier. Une signalétique devant être mise en place, la commune prendra en charge le coût des supports de présentation.

La Périgordine : Monsieur le Maire fait part au conseil que la cycloportive « la Périgordine » aura lieu le dimanche 11 juin 2023. Le tracé de l'épreuve prévoit de traverser la commune. Les routes concernées par le passage sont les D 704 et 62.

A cette occasion la commune du Lardin Saint Lazare souhaite organiser une manifestation et aurait besoin de tables et chaises pour les 10 et 11 juin 2023. Madame Guerra Martins rappelle que la deuxième représentation du spectacle de danse de l'Amicale Laïque a également lieu le 10 juin et que toutes les chaises seront nécessaires.

30 tables pourront être mises à disposition de la commune du Lardin Saint Lazare. Un courrier en ce sens sera adressé à Madame le Maire.

Polissoirs : Monsieur le Maire fait part au conseil que le Service Régional de L'Archéologie Nouvelle Aquitaine a autorisé le Groupe Archéologique de Monpazier à effectuer le recensement des mégalithes ayant existé ou existant encore en lot et Garonne et dans le sud de la Dordogne.

Monsieur le Maire présente au conseil la monographie du polissoir de la Trompetterie réalisée par le Groupe Archéologique de Monpazier.

Monsieur le Maire souligne que cet inventaire est incomplet, un seul polissoir est recensé.

Un courrier sera adressé au Groupe Archéologique de Monpazier afin que ce document soit complété.

Condato : Monsieur le Maire précise que la revue municipale devra être distribuée au plus tard fin mai. Un article sur l'obligation de débroussaillage devra y être inséré.

Cantine scolaire : Monsieur le Maire demande à la commission cantine de se réunir afin de faire le point sur les menus bio.

Colis des aînés : Chaque année un colis est remis aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pu assister au repas des aînés. Madame Guerra Martins propose d'offrir un bon d'achat chez les commerçants de la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable. Un bon d'achat par foyer, d'un montant de 20 €, sera remis aux administrés de plus de 75 ans qui ont fait retour en mairie de leur impossibilité de participer au repas. Il devra être utilisé en une seule fois à l'épicerie « Lou Païs », la boucherie « Delage » ou le salon de coiffure « Coiff et moi ». Madame Guerra Martins est chargée d'informer les commerçants concernés par cette opération.

Aménagement place Tourny : Madame Laure Lajoinie fait part au conseil que les bancs qui avaient été commandés à Vinciane Tribot peuvent être installés. Ceux-ci devant être scellés, leur emplacement devra être précisément étudié.

Madame Lajoinie informe le conseil qu'elle a reçu une proposition d'achat pour les bacs qui se trouvent à côté des bancs. Le conseil municipal statuera lors de leur remplacement.

Monsieur Eddy Nouailhane fait part au conseil de l'absence d'électricité dans la maison du parc de la Commanderie. Monsieur le Maire souligne qu'aucune demande de fermeture de compteur n'ayant été faite par la mairie, il faut par conséquent s'assurer qu'il n'y ait pas de problème au niveau du disjoncteur.

**Adopté en conseil municipal le 25 Mai 2023**

Le Maire,  
Stéphane ROUDIER

La secrétaire de séance  
Isabelle SEGUY